

Demande de « Bon Vacances Départemental » catalogue « HORIZON VACANCES JEUNESSE »

ANNEE 2021

*à compléter et à retourner à l'adresse ci-dessous avec une copie de
l'attestation d'inscription au séjour choisi délivrée par l'organisme*

* <input type="checkbox"/> Monsieur * <input type="checkbox"/> Madame		* N° téléphone :	
* NOM et prénoms du (des) représentant (s) légal (aux) :		Email :	
* Adresse :			
* Code postal :		* Commune :	
* NOM et Prénom de l'enfant :		* Né(e) le :	Age :
		Sexe : M F	
* Structure organisatrice choisie :		* Séjour choisi :	
* Dates du séjour :	Nbre de jours :	* Coût du séjour Plein tarif :	
* N° Allocataire CAF :	Quotient CAF		Aide CAF : - (déduction)
	0 à 400		
	401 à 600		
	601 à 760		
	761 à 1100		
Si vous n'avez pas l'aide aux vacances CAF 17, joindre les photocopies de l'avis d'imposition de l'année 2020 et la notification de droit aux prestations familiales pour permettre le calcul de votre quotient familial.			
<u>Aides complémentaires</u> <input type="checkbox"/> Comité entreprise <input type="checkbox"/> Commune, autres aides		* Joindre la photocopie des aides complémentaires -	
Tarif réduit (aide CAF ou autres aides...) =			
Date :		* Signature du responsable légal :	
(à c o m p l é t e r p a r L e D é p a r t e m e n t)			
		Calcul du quotient	
« Bon Vacances » du Département			
Montant restant à la charge de la famille			

Un courrier réponse sera adressé à la famille et informé à l'organisme.

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Prévention, Jeunesse, Famille
85 boulevard de la République
CS 60003
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

CONTACTS :
Mme Carine DESBANDS
☎ 05 46 317 236 carine.desbands@charente-maritime.fr
M. Laurent GAREL
☎ 05 46 317 308 laurent.garel@charente-maritime.fr

* *Champs obligatoires*



PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de Bon Vacances Départemental. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la Délibération N°701 de l'Assemblée départementale du 20 décembre 2019.

Les données enregistrées sont celles des formulaires liés au Bon Vacances Départemental, ainsi que les informations librement fournies par l'utilisateur.

Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les données et catégories de données sont celles du formulaire de demande et des justificatifs demandés.

Le Département de La Charente Maritime est le responsable du traitement.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande d'aide ainsi qu'aux organismes organisateurs de vacances.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès et pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Département de la Charente-Maritime – A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données - 85, bd de la République – CS60003 – 17076 La Rochelle cedex 9, ou par mail à l'adresse dpd@charente-maritime.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)